



## L'Essentiel : 26 et 31 mars 2015

Compte-rendu des points importants

Comité d'Établissement - réunions extraordinaire et ordinaire

### CEt Extraordinaire Sopra Steria du 26 mars 2015 (suite du CE du 5 mars 2015)

#### ■ Point 6 : Point trimestriel effectifs, PAP, Formation et salariés ex-steria

##### *Des élus ex-steria bien « traités »*

Certains anciens élus de Steria se retrouvent dans une situation très difficile. En tant que représentants des salariés, leur mutation dans une autre société doit faire l'objet d'une autorisation de l'Inspection du Travail (IT). La direction ne s'y est pas prise à temps, et pour certains les IT ont refusés ! En attendant la résolution, ces salariés se retrouvent sans entreprise, suspendus entre Steria qui n'existe plus et I2S qui vient de naître. Cela est très difficile pour eux, la direction les payant mais n'émettant pas de bulletin de salaire ! Très pratique quand d'autres organismes exigent ces bulletins, pour avoir une allocation par exemple ! La direction l'affirme au CE : Ces salariés peuvent assister des salariés de I2S et de l'UES, et ils ont leur mandats. Selon la direction, ils doivent se comporter comme s'ils appartenaient à I2S. Comment expliquer alors qu'un élu Cfdt se voit vu expulser d'une réunion par la direction ?! La direction jure qu'il s'agit d'une erreur... Les erreurs sont nombreuses décidément et frappent toujours les mêmes.

##### *Pour les ex-steria : Adieu PDI, vive le PAP !*

Le PAP (Plan Annuel de Progression) existe en version « dégradée » pour les ex-steria, dans l'attente de la mise à jour du référentiel métier. La direction donne des instructions pour que les PAP soient faits pour tous les salariés au fur et à mesure de l'année. Nous doutons de l'entraînement des managers sur ce sujet en ce début d'année, vu la quantité de points à gérer suite à la fusion... Nous nous élevons vigoureusement contre une évaluation « dégradée » des salariés, à qui on n'a même pas fixé d'objectifs et présenté à quoi ils vont devoir répondre, et qui se verraient imposer un PAP ! Quel meilleur moyen d'obtenir une évaluation mauvaise que quand on ne dit pas à quelqu'un ce qu'on attend de lui !

#### ■ Point 2 : Intégration suite à la fusion : Point d'étape

##### **Mensonges de la direction pour l'intégration !**

C'est fait et prouvé, la direction a menti aux élus pour avoir leur avis sur la fusion.

La **direction avait promis 1 jour de formation pour chaque salarié ex-sopra, et 0,5 jour de formation pour chaque salarié ex-steria**, dans le cadre de la fusion, afin de favoriser l'intégration.

**MENSONGE !** Cette dépense n'était même pas prévue au plan de formation fin 2014, et après un aller-retour pour « correction », toujours rien ! La direction est gênée...

La **direction avait promis de l'embauche au moins temporaire pour aider les assistantes dans la période de fusion et renforcer les équipes !**

**MENSONGE !** RIEN n'a été fait, aucun CDD ou autre prévu, les chiffres sont criants, et les assistantes cumulent les horaires et le stress sans contrepartie ! Mais la direction affirme qu'il n'y a pas d'heures supplémentaires, et qu'elles « récupèrent ». Combien de récupération et combien d'heures faites ? Mystère, mais la réalité est claire, et il est impossible pour elles de récupérer, encore moins avec les majorations obligatoires. Nous demandons un suivi précis des assistantes.



## L'Essentiel : 26 et 31 mars 2015

Compte-rendu des points importants

Comité d'Établissement - réunions extraordinaire et ordinaire

### ■ Point 9 : Politique de départs de la direction

Aucune réponse de la direction aux inquiétudes exprimées par les élus dans les CE précédents. Comme déjà dit dans l'Essentiel, on constate sur 2014 une augmentation de +105% des Ruptures Conventionnelles et de +65% des licenciements pour une augmentation d'effectifs de seulement +3% depuis 2013.

Nous demandons l'analyse des départs par âge et ancienneté, la direction s'y refuse.

Nous affirmons que les **Ruptures Conventionnelles** sont dans la plupart des cas **des licenciements déguisés** chez Sopra, et même des licenciements économiques, devant les dires de P. Pasquier qui expliquait devoir ramener la moyenne d'âge et de salaire vers celles de ex-sopra pour raisons économiques. **Nous affirmons que les salariés de plus de 36 ans sont les cibles principales et sont poussés à la rupture conventionnelle malgré eux !** Nous alertons la direction : l'Inspection du Travail bloque déjà l'acceptation de certaines Ruptures Conventionnelles car elle doute de leur honnêteté, cela ne va pas s'arranger avec une telle opacité.

### CEt Ordinaire Sopra Steria du 31 mars 2015

### ■ Point 5 : Modification des procédures et barèmes des remboursements de frais

Nous rappelons que chez Sopra Steria, ce sujet des frais est un thème des Négociations Annuelles Obligatoires avec les Organisations Syndicales. **Nous demandons donc à la direction de négocier sur ce sujet avec les OS avant de modifier ces procédures.**

**Il y en a vraiment besoin, à la lecture des documents fournis par la direction !**

**Que de reculs sous couvert de quelques euros d'augmentation sur quelques tarifs !**

La majorité du CE refuse donc de traiter ce point de l'ordre du jour.

**Les CEi –Traidunion, comme d'habitude, n'ont pas lu le doc et sont déjà prêts à l'adopter !**

La direction veut passer en force, et menace de considérer que l'avis est rendu et de s'asseoir dessus si les élus ne rendent pas un avis sur ce point avant le 12 avril !

Le ton monte, mais les élus CFDT n'entendent pas laisser passer une telle horreur dans les procédures Sopra.

**3 motions, écrites par les élus syndiqués CFDT, CGT et Solidaire sont adoptées :**

- **une motion de constat de l'entrave au CE,**
- **une motion sur les multiples non-respects de la loi par direction dans le dialogue social,**
- **et enfin une motion pour répondre au point des frais de déplacements.**



## L'Essentiel : 26 et 31 mars 2015

Compte-rendu des points importants

Comité d'Établissement - réunions extraordinaire et ordinaire

### « Dialogue social à Sopra-Steria : toujours pire

*Les représentants du personnel de Sopra avaient déjà l'habitude d'un dialogue social réduit aux formes. Depuis la fusion, le dialogue social à Sopra-Steria ne respecte même plus les formes ! Et visiblement la direction de Sopra Steria se croit tout permis et piétine allègrement le code du travail.*

*Qu'on en juge :*

- *Dans I2S à Roanne, le directeur de site organise dans son coin eyt à sa main des élections de pseudo-délégués du personnel, alors que les négociations sur les protocoles d'accord pour organiser les prochaines élections des représentants du personnel (CE et DP) sont en cours ! Cette fausse structure de représentant du personnel est complètement illégale et dangereuse pour les salariés choisis, qui n'auraient aucune protection !*
- *Pressions sur d'anciens élus salariés de Steria pour qu'ils signent un avenant à leur contrat de travail, alors qu'aucun autre salarié n'a dû signer l'avenant.*
- *Expulsion par la direction d'un ancien élu CE Steria de la réunion mensuelle des anciens élus Steria.*
- *Contrairement aux années précédentes, la direction veut passer en force sur les frais de déplacement ; des organisations syndicales ont réclamé la réouverture des NAOs, suspendues le temps des négociations sur l'UES. Mais la direction demande au CET de rendre un avis (positif bien sûr) sur sa nouvelle mouture de la procédure frais de déplacement. Parmi les nombreuses perles de ce document, l'obligation pour les salariés de déclarer leurs frais dans les 3 mois, sinon ils ne seront pas remboursés ! Ce qui est totalement illégal, salaires et accessoires pouvant être réclamés sur les 3 années précédentes.*
- *La direction accuse les organisations syndicales de retarder la mise en place des « nouveaux » frais alors qu'elle avoue qu'avant le 12 mars le document n'était pas prêt !*
- *Les CHSCT ne sont pas systématiquement consultés sur les projets de déménagement, qui impactent pourtant directement le quotidien des salariés.*

*Et la liste n'est pas close ... »*

### Motion de constat d'entrave :

*« Les élus du CE constatent une entrave au fonctionnement du CE sur le point 5 du CE du 31 mars 2015. Une motion a été votée à la majorité des élus pour renvoyer ce point 5, relatif aux remboursements de frais, aux NAO avec les Organisations Syndicales.*

*La direction, qui ignore l'avis des élus, veut passer en force.*

*L'information sur les modifications des modalités et règles de remboursement est présentée aujourd'hui en CE pour une consultation le même jour et une mise en place effective dès le lendemain.*

*Comment la direction compte-t-elle prendre en compte l'avis des élus ?*

*Comment croire qu'il ne s'agit que d'un projet alors que la direction a, en parallèle, envoyé aux salariés un mail précisant que de nouvelles règles allaient leur être transmises dès le 10 avril ? »*



## L'Essentiel : 26 et 31 mars 2015

Compte-rendu des points importants

Comité d'Établissement - réunions extraordinaire et ordinaire

### Motion sur les modifications de la procédure de frais :

« Les élus du CE demandent à la direction de se retourner vers les Organisations Syndicales sur le sujet du remboursement des frais avant la fin du mois d'avril 2015.

**Concernant la procédure, et dans cette attente, ils demandent à la direction de prolonger les usages en pratique pour les salariés ex-steria.**

Ils demandent à la direction d'informer et consulter les CHSCT ex-Steria sur cette procédure qui modifie les conditions de travail des salariés ex-Steria.

**Concernant les barèmes, ils demandent à la direction de mettre en place uniquement les augmentations des montants des frais à rembourser pour les salariés ex-sopra.**

Pour ce qui est des modifications de la procédure des règles de remboursement, les élus exigent que rien ne soit fait avant la fin des négociations. »

La direction n'a pas voulu répondre en séance, nous espérons qu'elle entendra nos demandes !

ABONNEZ-VOUS ET ABONNEZ VOS COLLEGUES avec un simple mail à [EssentielSopra-subscribe@yahooogroupes.fr](mailto:EssentielSopra-subscribe@yahooogroupes.fr) :  
Très vite un prochain mail sur l'Essentiel avec une analyse complète des évolutions de ces notes de remboursement de frais !!

► Pour recevoir directement et mensuellement « L'ESSENTIEL CE » il suffit d'envoyer un simple mail à [EssentielSopra-subscribe@yahooogroupes.fr](mailto:EssentielSopra-subscribe@yahooogroupes.fr) (depuis une adresse électronique perso) ou d'en faire la demande aux Délégués Syndicaux ou aux élus CFDT (la liste des DS et des élus CE et DP est disponible sur intranet Sopra Steria).

### Vos élus au CE InterSyndicale CFDT CFE-CGC

Titulaires		Suppléants	
Bernard MOLLIER	Albi / Toulouse	Nathalie LACASSAGNE	Albi
Caroline RICHARD	Manhattan / Montreuil	Pierre GIRAUDEAU	Rennes
William BEAUMOND	Aix-en-Provence	Donatella CORAGGIO	Manhattan
Gilles BROUILLAUD	Mattéi / Manhattan		
Patrick PIOT	Manhattan / Montreuil		